

Carentan les Marais. Habitat : comment demander une aide



Trois questions à...

Sylviane Vautier, animatrice du Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement du territoire (CDHAT).

Qu'est-ce que l'OPAH ?

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est une opération lancée, depuis novembre, par la Communauté de communes de la baie du Cotentin sur cinq ans. Elle permet d'apporter des aides aux particuliers, propriétaires privés occupants ou bailleurs, afin de mener des travaux pour conduire à des économies d'énergie d'au moins 35 %, d'adapter un logement en cas de perte d'autonomie ou de réhabiliter des logements dégradés ou vacants.

Comment constituer un dossier ?

Pour toutes les demandes, le premier contact a lieu par téléphone où le demandeur présente son projet et indique ses ressources car pratiquement toutes les aides sont conditionnées aux revenus. Si le dossier est recevable, nous accompagnons les demandeurs

dans leurs différentes démarches auprès des organismes, tant au point de vue technique qu'administratif. Nous informons sur l'ensemble des aides et pouvons établir un plan de financement prévisionnel, etc.

Quand ont lieu les permanences ?

Elles ont lieu le premier vendredi du mois, de 9 h à 12 h, à la mairie de Picauville ; le deuxième jeudi du mois, de 9 h à 12 h, à l'antenne France services de Sainte-Mère-Église et le troisième mardi du mois, de 9 h à 12 h, à l'Espace France Services de Carentan. Ces permanences sont accessibles sur rendez-vous. Il est nécessaire de se munir du descriptif du projet et indiquer quels sont les travaux envisagés, les derniers avis d'imposition, entre autres documents.

Contact. Tél. 02 33 75 62 40.